

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°9 - publié le 14 septembre 2022



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°04

REUNION du 12 Septembre 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres. L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Et rappelle que les demandes doivent être faites via FootClubs, les Clubs sont priés de vérifier sur leur espace FootClubs les demandes de modifications faites par les autres Clubs.

Nous rappelons que les horaires du samedi 20h00 et du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tout autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

COUPES RENÉ GIRAUD

Le premier tour de la Coupe René Giraud aura lieu le 11 septembre 2022.

Les clubs désirant avancer leur rencontre au samedi pourront le faire en accord avec le club adverse.

→ **A condition d'avoir des installations homologuées**

REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

REFERENT D3

Responsable : BRUYAT Pascal

REFERENT D4 et D5

Responsable : Bernard DELORME

Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».

Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.
RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Les poules de D5 ont été modifiées suite à des engagements de dernières minutes. Aucune modification ne sera prise en compte à partir de ce jour.

RESPONSABLE FMI et DELEGUES

Responsable:
Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES :

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais. Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:

FOUYAT Camille

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Le championnat débutera le 23 septembre 2022.

Les poules sont désormais disponibles sur le site du district Drôme Ardèche.

Rappel : Exceptionnellement, pour le premier match de championnat l'utilisation de la feuille de match papier sera tolérée. Par la suite l'utilisation de la FMI sera obligatoire.

FOOT DIVERSIFIE

Le calendrier sera disponible sur le site à partir de la semaine du 19 septembre.



PROCÈS-VERBAL N° 6 Réunion électronique du 12 / 09 / 2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|------------|----------------|----------------------|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 14h00 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U18 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

ENTENTES

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

Les engagements via footclubs ne sont plus possibles. Les clubs souhaitant engager des équipes doivent adresser un mail sur la boîte officielle du district (noté ci-dessus).

Rappel :

La journée d'accueil des U7- U9 se déroulera sur 2 samedis :

- **Samedi 24 septembre 2022 :**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9

Les clubs supports :

- HAUTERIVES GRAND SERRE (site d'Hauterives),
- CHABEUIL,
- EYRIEUX EMBROYE (site de Charmes),
- SUD ARDECHE (Aubenas Ripotier),
- PIERRELATE.

- **Samedi 1 octobre 2022 :**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9.

Le club support :

- DAVEZIEUX (avec la venue du FFF Tour sur l'ensemble de la journée).

Pour les féminines

Journée de rentrée le **samedi 1 octobre 2022 :**

Les clubs supports :

- CORNAS,
- MONTELIMAR.

Les clubs devront s'inscrire, un lien s'affichera sur le site du district.

Début des plateaux U7 du District : Samedi 15 Octobre 2022.

Début des plateaux U9 du District : Samedi 08 Octobre 2022.

Bonne rentrée à tous.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Courrier reçu : FC 540, ACE FC, FC CHABEUIL, FC CHATELET, AS CHAVANAY, AS CORNAS, US DROME PROVENCE, US MONTMEYRAN, US MOURS ST EUSEBE, ES NORD DROME, US PEYRINS, FC RAMBERTOIS, FC RHONE VALLEES, OL SALAISE RHODIA, US ST JUST ST MARCEL, AS ST UZE, US VALLEE JABRON, OS VALLEE OUEZE, AS VERNOUX.

Début des plateaux :

La date de la 1^{ère} Journée des plateaux de la catégorie U11 est le 17 Septembre 2022. Cette journée est support de la Journée d'accueil de la catégorie. Des membres de la Commission Technique Elargie du District pourront être présents au titre d'observation du déroulement des plateaux.

Les calendriers sont en ligne.

Feuille de match :

La feuille de match des plateaux U11 est en ligne sur le site du District dans Documents → Document Compétitions → Foot d'animation.

Le retour des documents est attendu par messagerie (competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr) dans les 48 heures suivant le déroulement du plateau.

MODIFICATIONS CALENDRIERS :

Les clubs sont priés de noter les modifications suivantes :

ESPOIRS :

Poule A : Modification totale du calendrier, intégration de FC CHATELET 1, FOOT MONT PILAT 1 et FC RAMBERTOIS 1.

Poule D : CORNAS AS 1 remplace FC CHATELET 1.

Poule E : PEYRINS US 1 remplace Exempt 8.

Poule G : ACE FC 1 remplace Exempt 12.

Poule H : RHONE VALLEES FC 1 remplace Exempt 13.

Poule I : US DROME PROVENCE 1 remplace Exempt 16 ; US VALLEE JABRON 1 remplace Exempt 17.

BOURGEONS :

Poule A : FOOT MONT PILAT 2 remplace Exempt 18. BG ARGENTAL U11F remplace SALAISE RHODIA OL 5.

Poule B : Modification totale du calendrier, intégration de CHANAS SERRIERS FC 1, CHAVANAY AS 3, FOOT MONT PILAT 3 et ES NORD DROME 2.

Poule C : FC RAMBERTOIS 2 remplace ST BARTHELEMY VALS 2.

Poule D : Modification totale du calendrier, intégration de ST UZE AS 1, ST BARTHELEMY VALS 2 et CHATO9/ISERE 2.

Poule E : Exempt 88 remplace MAUVES RC 3 ; CHATOO ISERE 1 remplace Exempt 23.

Poule F : PEYRINS US 2 remplace Exempt 24 ; MOURS ST EUSEBE 4 remplace Exempt 25 ; Exempt 92 remplace HERMITAGE FC 3.

Poule G : CORNAS AS 2 remplace MOURS ST EUSEBE 4 ; CHABEUIL FC 2 remplace Exempt 27.

Poule H : Exempt 89 remplace AS PORTUGAIS VALENCE 1 ; Exempt 93 remplace VALLEE OUEZE OS2 ; RHONE CRUSSOL U11F remplace RHONE VALLEES FC1 ; EYRIEUX EMBROYE 4 remplace Exempt 28.

Poule I : ACE FC 2 remplace Exempt 29.

Poule J : VALLEE OUVEZE OS 2 remplace Exempt 31 ; MEYSSE US 2 remplace Exempt 32.

Poule K : Modification totale du calendrier, intégration de FC 540 1, VALDAINE FC 2, US VALLEE JABRON U11F, US VALLEE JABRON 2, SAUZET FC1 et MONTELIMAR FC 3.

Poule L : US DROME PROVENCE 2 remplace Exempt 35 ; ST JUST ST MARCEL remplace VALDAINE FC 2 ; BAUME MONTSEGUR 1 remplace MONTELIMAR FC 3.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 :

La dernière composition des poules a été diffusée, merci à tous les clubs engagés de bien la consulter sur le site du District dans Documents → Documents Compétitions → Jeunes. Le club de l'équipe premièrement nommée dans la poule est le club recevant.

ATTENTION - Modification de Poules :

- POULE 16 : Centre Ardèche O 1 remplace St Didier/Aub 1 (Exempt6)
- POULE 29 : Exempt 7 remplace ACE FC 1
- POULE 30 : Exempt5 remplace Val As Portugaise 1
- POULE 30 : ACE FC 1 remplace Ac Foot de Yacoub 1
- POULE 33 : Exempt 8 remplace As Berg Helvie 2
- POULE 35 : Vallon Pont d'Arc 1 reçoit le plateau
- POULE 35 : Exempt 4 remplace Valdaine FC 2
- POULE 35 : As Berg Helvie 2 remplace FC Baume Montsegur 1

Rappel :

Les équipes 1 et 2 de chaque club sont engagées pour cette compétition sauf si le club a fait la demande de retirer son équipe par mail à la Commission.

Le 1^{er} Tour du Festival PITCH aura lieu **le samedi 17/09/2021 à 13H30 (suite au vote à l'AG).**

Les perdants du 1^{er} Tour ainsi que les équipes 3, 4, 5... des clubs participeront à la Coupe Charles ANDRE. Le 2^{ème} Tour du Festival PITCH U13 et le 1^{er} Tour de la Coupe Charles ANDRE auront lieu le samedi 22/10/2022.

Lors de la diffusion des poules, la 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Pour le 1^{er} Tour, les équipes participent à l'épreuve obligatoire de jonglage. Si une équipe refuse cette épreuve, elle ne peut pas participer au plateau.

Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)
- 20 têtes
- Chaque joueur a droit à 2 essais
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n° 1 ensembles, les n° 2 ensembles... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 4 points pour match gagné sur le terrain, 2 points pour match nul sur le terrain et 1 point pour match perdu sur le terrain
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le total du nombre de jongles effectués par les 8 meilleurs scores.

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les poules du 1^{er} Tour sont diffusées sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes.
- La feuille de match spécifique (à éditer en double exemplaire) ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes.
- Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour »

Phase de brassage :

La phase de brassage débutera **le samedi 24/09/2022 à 13h30** pour tous les niveaux.

ATTENTION – Modification de poules :

- Niveau Excellence :
 - POULE 2 : Exempt2 remplace Larnage Serves FC 1
- Niveau Promotion d'Excellence :
 - POULE 3 : Larnage Serves FC 1 remplace Bg Valence FC 1
 - POULE 4 : Bg Valence FC 1 remplace Eyrieux Embroye 2
 - POULE 5 : Exempt6 remplace ACE FC 1
 - POULE 7 : ACE FC 1 remplace St Just St Marcel 1
 - POULE 8 : Eyrieux Embroye 2 remplace St Didier/Aub 1
- Niveau 1^{ère} Division :
 - POULE 3 : O Salaise Rhodia 4 remplace Mours St Eusebe 4
 - POULE 5 : JS Livron 1 remplace Exempt1
 - POULE 6 : Mours St Eusebe 4 remplace Exempt2

- POULE 7 : St Didier/Aub 1 remplace JS Livron 1
- POULE 7 : St Just St Marcel 1 remplace Exempt3
- POULE 8 : Châteauneuf Rhône 3 remplace Exempt4

Vous pouvez retrouver le calendrier des plateaux pour cette 1^{ère} phase, quel que soit le niveau, sur le site du District dans Documents → Document Compétitions → Jeunes.

Rappel Niveau Excellence: Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe Gilbert PESTRE

Le premier tour de la coupe PESTRE aura lieu le dimanche 18/09/2022 suite à la décision de l'AG concernant la modification des horaires.

Le tirage a été effectué par Roselyne LAULAGNET et Philippe AUBERT.

Consultez le site ou footclubs.

Coupe QUINTIN

Le premier tour de la coupe QUINTIN aura lieu le dimanche 18/09/2022 à la suite de la décision de l'AG concernant la modification des horaires.

Le tirage a été effectué par Martine MOMBARD.

Consultez le site ou footclubs.

Brassage

Les poules de brassage sont disponibles sur le site ou footclubs.

La 1^{ère} journée aura lieu le 25 septembre à 10h à la suite de la décision de l'Assemblée Générale.

Pensez à faire rapidement vos modifications de jours ou d'horaires par footclubs.

Modifications calendrier

Brassage

Poule A : ROIFFIEUX prend la place de l'exempt.

Poule B : JS ST PAUL LES ROMANS 2 remplace ROIFFIEUX.

Championnat à 8

Quelques clubs souhaitent engager une équipe à 8

Si vous êtes intéressés, envoyez rapidement un mail à [competitions-jeunes](mailto:competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr).

Si au moins 6 ou 7 équipes sont dans ce cas nous pourrions faire une poule.

Rappel aux clubs

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Comme présenté à l'occasion des réunions de secteurs du début d'année 2022, un projet de modification des horaires des rencontres a été soumis à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 7 Septembre 2022. Il a été accepté.

Les calendriers sont en ligne, avec la programmation des rencontres U18, le samedi à 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations aux clubs qui se sont qualifiés lors du 1^{er} tour. Le tirage du 2^{ème} tour est en ligne.

Phase brassage : Un nombre important d'équipes (59) se sont inscrites. Nous souhaitons effectuer une phase de brassage qu'avec des poules à 8 équipes. Nous sommes dans l'obligation de faire deux poules à 10 équipes. Nous privilégions ainsi, le fait de faire jouer au maximum les équipes. Cette formule permet d'assurer chaque équipe de jouer au minimum 7 rencontres.

Deux nouvelles journées sont ajoutées à notre calendrier de compétitions, du fait de la présence des poules à 10 équipes : 22 octobre et 29 octobre.

Les poules sont diffusées sur le site du District.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 2
du 12 septembre 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin fédéral et envoyé à la commission médicale de la ligue.

Le club de Villevoceance a demandé de jouer ses matchs à domicile le samedi soir à 20h00. Leur éclairage étant homologué, la commission a donné une suite favorable à leur demande.

Retrait du club de Sarras St Vallier de la poule A.

Les calendriers sont en ligne sur le site du district.

1 poule de 9 en D1

2 poules de 7 équipes en D2 sur 2 phases.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans

la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin fédéral et envoyé à la commission médicale de la ligue.

Le club de Vallis Auréa a demandé de jouer ses matchs à domicile le samedi soir à 20h. Attention, seul le terrain d'Épinouze a son éclairage homologué donc les rencontres devront se jouer sur ce terrain.

Les calendriers sont en ligne sur le site du district.
2 poules de 7 et 1 poule de 6 équipes sur 2 phases.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les équipes U11F seront intégrées au championnat U11G dans la catégorie Bourgeons car à ce jour seules 2 équipes sont engagées.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Début du championnat le 8 octobre.

Rassemblement féminin le samedi 1^{er} octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers seront établis le 22 septembre.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Début du championnat le 8 octobre.

Rassemblement féminin le samedi 1^{er} octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers seront établis le 22 septembre.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Début du championnat le 8 octobre.

Rassemblement féminin le samedi 1^{er} octobre à Cornas ou Montélimar.

Les calendriers seront établis le 22 septembre.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

Pour cette saison la ligue organise un championnat inter-district en U18F à 11. Ce championnat sera géré par le district de l'Isère. 4 clubs de Drôme Ardèche se sont inscrits dans ce championnat et sont intégrés dans la poule B qui est donc composée des clubs suivants : Echirolles (38), Creys Morestel (38), Sud Isère (La mure 38), Plastic Vallée (Bélignat 01), Thonon (74), Rhône Crussol (07), Pierrelatte (26), Davézieux (07) et Chomérac (07).

Le calendrier est disponible sur le site du district de l'Isère.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Une réunion de rentrée avec l'ensemble des clubs ayant des équipes féminines jeunes ou seniors afin de faire connaissance et d'échanger sera organisée le vendredi 16 septembre au district à 19h00.

Les filles peuvent jouer en mixité jusqu'en U16 avec 1 an de plus que les garçons (Ex une jeune licenciée U16 peut jouer en U15 garçons ou une jeune licenciée U14 peut en jouer en U13 garçons).

Les équipes entièrement féminines peuvent intégrer un championnat garçons et peuvent jouer avec des filles âgées de 2 ans de plus (Ex une équipe féminine inscrite en championnat garçons U11 peut avoir des filles U12 et U13 dans son effectif).

Article 13 – Horaires officiels de rencontres (extrait)

1. L'heure légale : c'est l'heure qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.
2. L'heure autorisée : c'est l'heure qui nécessite la saisie via Footclub du club recevant modifiant son heure légale. L'heure autorisée est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui du District.
3. L'heure négocié : C'est l'heure qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission des Compétitions du District pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modification des dates des rencontres :

- **Pendant la période verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

- **Pendant la période orange** : de J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via Footclubs et sera validée par la commission concernée après validation des 2 clubs.

- **Pendant la période rouge** : A partir J-12 inclus, la demande doit être faite par mail à la commission concernée. La décision de validation reviendra à la commission au vu du motif sérieux et motivé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 05 du 14 Septembre 2022

ORGANIGRAMME DE LA C.D.A. - SAISON 2022-2023 (par ordre alphabétique)

| NOM PRENOM | FONCTION |
|----------------------|--|
| BRET Vincent | Représentant au Comité Directeur + Gestion et Responsable des Observations |
| BRUNEL Nicolas | Président de la C.D.A. |
| DAUX Jessy | Représentant à la Commission d'Appel |
| KLEIN Frédéric | Représentant à la Commission de Discipline |
| LELONG Julien | Responsable du suivi des FMI (Adultes) |
| MARLHIN Alexandre | Formateur + Désignateur des SENIORS + A.A. + U 18 |
| MLYNARCZYK Adrien | Coordinateur des Observations Jeunes |
| MOUSTIER Benjamin | Formateur Adjoint + Partenaire Formation |
| POMMIER Michel | Désignateur Futsal & Foot Diversifié + Responsable du suivi des FMI (Jeunes) |
| PROTOY Baptiste | Président de la Commission du Statut de l'arbitrage |
| RIPERT J-Baptiste | Secrétaire de la C.D.A. |
| SERGENT Cyrille | Désignateur U 15 + Responsable des arbitres Stagiaires & Tuteurs |
| VIALLET Roland | Conseillé Technique Départemental en Arbitrage |

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 17 & 18 SEPTEMBRE 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17). Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

NOTES DE FRAIS SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que la fiche de frais d'arbitrage pour la saison 2022/2023 est téléchargeable sur le site du District dans la rubrique « Documents » depuis le mardi 06 Septembre dernier.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES

Depuis le début de saison, la commission départementale de l'arbitrage a constaté à plusieurs reprises des disparités concernant le protocole d'avant match.

Compte-tenu des dernières directives liées à la situation sanitaire, le protocole d'avant match doit être scrupuleusement appliqué quel que soit le niveau de compétition (seniors et jeunes).

Bien que ce sujet ait été largement évoqué lors des 4 assemblées des arbitres adultes et jeunes, vous trouverez ci-dessous les modalités relatives au protocole d'avant match.

Après les vérifications d'avant match (équipements, FMI...) à l'extérieur si possible :

- ① L'équipe visiteuse attend à l'entrée du terrain.
- ② A son tour, l'équipe locale se rend à l'entrée du terrain.
- ③ Ensuite, il est procédé à l'entrée officielle des acteurs du match (arbitres, arbitres-assistants officiels ou bénévoles et joueurs des 2 équipes) à proximité des bancs de touche (**alignement sans croisement et serrage de mains**).
- ④ Enfin, l'arbitre effectue le toss (pile ou face) en présence des 2 capitaines.
- ⑤ Après le toss, l'arbitre se placera directement à proximité du rond central pour donner le coup d'envoi de la rencontre.

Au-delà des contraintes sanitaires, l'objectif est d'instaurer un protocole d'avant match UNIFORME chaque week-end pour tous les acteurs du match.

Enfin, tous les arbitres qui ne respecteront pas les consignes rappelées ci-dessus s'exposent à des sanctions conformément au règlement intérieur de la CDA.

INDISPONIBILITES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout avant **le vendredi avant 14h00 dernier délai**.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

RATTRAPAGES TEST PHYSIQUE « TAISA »

La C.D.A. vous informe que deux séances de rattrapages du test physique « TAISA » (uniquement pas d'ag de rattrapage) sont programmées les :

- Lundi 26 septembre 2022 sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 18h30 à 20h00
- samedi 29 octobre 2022 sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 10h00 à 11h30

Tous les arbitres absents et en règle avec le dossier médical où ayant ratés les précédents, sont convoqués dès **le Lundi 26 Septembre 2022**

LES ARBITRES QUI N'AURONT PAS REALISE LEUR TEST PHYSIQUE NE SERONT PAS DESIGNES
Seuls les arbitres aptes médicalement pourront courir

Voir la liste ci-dessous :

| NOM - PRENOM | CATEGORIES | NOM - PRENOM | CATEGORIES |
|---------------------|-------------|--------------------------|------------|
| MEGHZILI Karim | District 1 | ACHOURI Youssef | District 4 |
| SOUL Khaled | District 1 | AMARA Mohsen | District 4 |
| BAUDUIN Sylvain | District 2 | AMEUR Zouhaier | District 4 |
| DOGAN Sébastien | District 2 | AMROUNE Samir | District 4 |
| BINAUD Laurent | District 3 | BAGHOUGHY Aziz | District 4 |
| CHEVAL ALBERT Fanny | District 3 | BARBOSA Laurent | District 4 |
| DADDA Djillali | District 3 | BENLAKEHAL Charef Eddine | District 4 |
| GONCALVES Daniel | District 3 | BORNIER Ingrid | District 4 |
| KAYA Bunyamin | District 3 | CAUVIN Nicolas | District 4 |
| PINTO Patrick | District 3 | DELORME Lucie | District 4 |
| SAADA Hachemi | District 3 | FARIA CARVALHO Bruno | District 4 |
| WEBER Stéphane | District 3 | GRASSI Mathieu | District 4 |
| YANIK Nazmi | District 3 | MARTIN GARIN Yann | District 4 |
| GRASSET Guillaume | Assistant 1 | MESTOURA Idris | District 4 |
| ASTIER Antoine | Assistant 2 | NDIAYE Falou | District 4 |
| BUTLER Sylvain | Assistant 2 | NOUTAI Zinsou Joseph | District 4 |
| CHABBAT Maurice | Assistant 2 | PERMINGEAT Romaric | District 4 |
| CHAZALON Emilien | Assistant 2 | PERRI Vincent | District 4 |
| LYVER Sébastien | Assistant 2 | VALENCONY André | District 4 |
| MORET JAMES | Assistant 2 | FAURE Yvena | District 4 |
| PERDRIOLE Raphael | Assistant 2 | | |
| BADAD Amine | J.A.D. | WADJIB Imrane | District 4 |
| DE CILLIA Brayan | J.A.D. | FOURNIER Thibaut | J.A.D. |
| DUHAMEL Laurent | J.A.D. | MOUKANBOU Vinsy | J.A.D. |
| DYOURI Yousra | J.A.D. | VINCENT Lilian | J.A.D. |
| EL MARZGUIOUI Tarek | J.A.D. | | |

RAPPORT DISCIPLINAIRE

Nous vous rappelons, comme il a été dit lors de l'Assemblée Générale, que tout rapport doit se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** », que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou suite à un carton rouge dû à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match afin d'éviter tout problème.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

PORTAIL DES OFFICIELS

Nous vous informons que tant que votre licence n'est pas validée vous ne pouvez pas accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour changement de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

COURRIERS DES ARBITRES

- HARRACHE Abdel Karim : Courriel nous adressant son arrêt de Travail. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- EYRAUT Raphaël : Courriel nous informant de la prise d'une année sabbatique pour la saison 2022/2023 pour raison scolaire. Lu et noté.
- DUSSAUD Romain : Courriel nous adressant son certificat médical jusqu'au 31/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement
- KAYA Bunyamin : Courriel nous adressant son certificat médical pour son absence à l'A.G. du samedi 10/09/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement
- VINCENT Lilian : Courriel nous adressant son certificat médical jusqu'au 17/09/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement
- GHEBBARI Jimmy : Courriel nous informant de sa démission du corps arbitral. Lu et noté.
- FOURNIER Thibaut : Courriel nous adressant son contrat de travail le 11/09/2022 pour les absences aux Assemblées Générales des 03 & 10 septembre dernier. Lu et noté. On le remercie de nous en avoir avertir après celles-ci.

COURRIERS DES CLUBS

- US. PONT LA ROCHE : Courriel nous informant du forfait pour la Coupe Gambardella. Lu et noté.
- JOYEUSE S. ST PAUL : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Féminines Seniors du 02/10/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- E. HOSTUN : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D 4 du 18/10/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- ST RESTITUT FC. : Courriel nous adressant les félicitations du trio arbitral. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel aux intéressés.

REMERCIEMENTS

La CDA remercie la Municipalité de Montéléger et le Club de Beaumontéléger pour leur accueil et leur prêt de leurs installations ainsi que la Section Départementale de l'UNAF qui a offert une collation à chaque arbitre après le test TAISA, lors des deux Assemblées Générales des arbitres D3 & D4 du samedi 10 septembre 2022.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

- Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,
- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT